



CAHIER DES CHARGES

Objet : Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales du SAGE de l'Elorn dans leur gestion des espèces végétales invasives, dans un but de limiter leur expansion sur leur territoire - Année 2016

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn

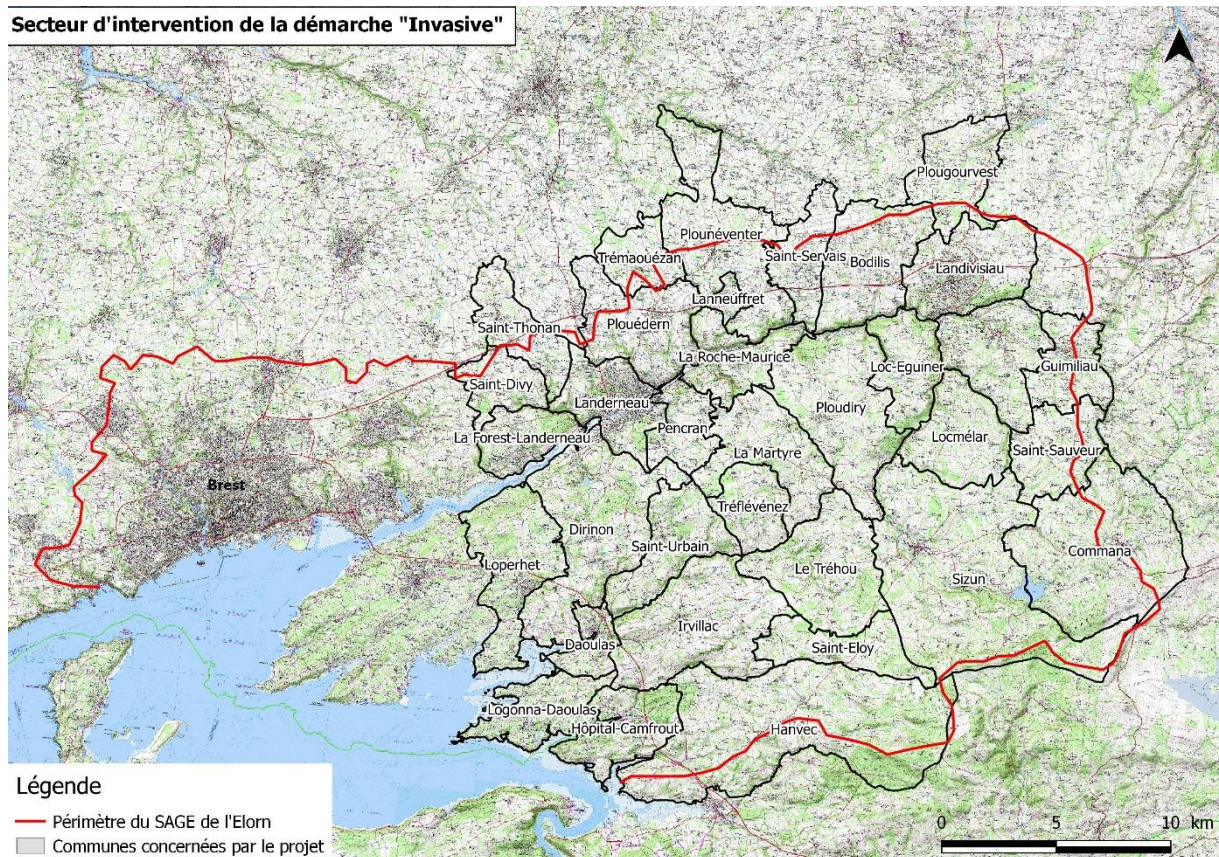
1- Nature de la consultation

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est engagé depuis 2013 dans une action volontaire afin de limiter l'expansion des espèces végétales invasives sur son territoire. Le syndicat a dès le début souhaité associer étroitement les acteurs du territoire susceptibles d'interagir directement avec ces espèces : services techniques communaux, entreprises d'entretien des espaces publics, associations gestionnaires d'espaces. Cela s'est traduit par un premier programme qui a associé la formation à la connaissance des espèces invasives et aux problématiques de gestion qu'elles posent, à la mise sur pied d'un réseau de collecte de données, avec localisation sur carte, impliquant la majorité des services communaux du territoire, ainsi que des entreprises sous-traitantes travaillant régulièrement sur ces territoires. Ce réseau doit continuer à être accompagné afin d'assurer son efficacité, en améliorant la compétence de ses acteurs, et en continuant à les associer à la réflexion sur les plans de gestion à bâtir en exploitant les informations collectées, et sur la mise en œuvre d'itinéraires techniques.

En 2016, l'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2013, auprès des services techniques des communes et des entreprises travaillant pour le compte de ces communes, ainsi que d'élargir l'accompagnement auprès du grand public. Un travail de sensibilisation des élus du territoire sera également poursuivi.

2- Localisation du secteur d'intervention et période

Les interventions recouvrent l'ensemble des communes intégrées au territoire du SAGE excepté les 8 communes de Brest Métropole (gérées directement par Brest Métropole), soit 34 communes.



3- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée.

4- Contenu de la mission

La prestation demandée se décline en 3 parties :

1- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place de plans de gestion

➤ Poursuite de la dynamique par une rencontre annuelle auprès de toutes les communes engagées dans la démarche (discussion, temps d'échanges, recueil des nouvelles données cartographiques).

➤ Homogénéisation et enrichissement de la base de données SIG déjà constituée par intégration des données recueillies par les services techniques des communes engagées. Validation des données sur le terrain pour 3 communes, et description complète des stations dans la base de données SIG (préconisations de gestion, niveaux de priorité et d'interventions notamment).

➤ Accompagnement de 4 communes dans la mise en œuvre de leurs plans de gestions élaborés en 2015.

➤ Formalisation des préconisations de gestion de la base de données sous la forme d'un plan de gestion global pour 4 communes et début de mise en œuvre (secteurs prioritaires, secteurs où ne pas intervenir, définir les techniques à mettre en place en fonction de la vulnérabilité des secteurs (biodiversité, sécurité), du matériel des communes, du temps accordé...).

2- Sensibilisation et diffusion des itinéraires techniques

➤ Accompagner les services techniques des communes à travers une demi-journée de formation portant sur l'aide à la reconnaissance des espèces invasives.

➤ Proposer un nouveau cycle de formation alternant présentation en salle et sortie sur le terrain d'une demi-journée pour les entreprises locales du territoire (ETA, ETP, Entreprises d'entretien d'espaces verts...).

➤ Un travail de sensibilisation et d'explication est à prévoir auprès des élus locaux en se basant notamment sur le travail réalisé par les services techniques des communes (présentation de l'inventaire en cours, des plans de gestion, de techniques pouvant être mise en place pour limiter la propagation...). Une demi-journée de restitution à destination des élus communaux et communautaire sera à prévoir.

3- Elargissement vers le grand public

➤ Elargissement vers le grand public : prévoir des actions de sensibilisation vis-à-vis des habitants de ces communes (faire des propositions : bulletins municipaux, communication dans le cadre d'évènements grand public...).

5- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern Ar Piquet, Ecopôle, 29460 Daoulas, pour le jeudi 24 novembre 2016 à 17h00.